L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GÉNÉRAL — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN 24 OCTOBRE 1849.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE,
No. 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 24 OCTOBRE.

TICKET WHIG.

GOUVERNEUR:
ALEXANDRE DECLOUET.

LIEUTENANT-GOUVERNEUR:
DUNCAN F. KENNER.

AUDITEUR DES COMPTES:
LOUIS BORDELON.

CONGRES.
PREMIER DISTRICT:
O. P. JACKSON.
DEUXIEME DISTRICT.
CHARLES M. CONRAD.

LÉGISLATURE.
SÉNAT:
POUR QUATRE ANS:
T. G. HUNT,
CYPRIEN DUFOUR,
EN REMPLACEMENT DE M. REYNOLDS:
FELIX LABATUT.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS:
1er DISTRICT—W. W. MATTHEWS,
PRESTON W. FARRAR,
2e DISTRICT—E. T. PARKER,
T. H. SHIELDS,
C. J. LEEDS.
3e DISTRICT—W. HAVERY,
M. BURKE,
C. M. LEBRON,
C. M. CHAMBERLIN,
E. L. SHELTON,
THOMAS CURRY.
4e DISTRICT—F. A. LUDSEN,
J. G. SYKES,
WILLIAM FLEITHING,
5e DISTRICT—C. CANTELLANO,
PIERRE DEVERGES,
G. DUCLOS.
6e DISTRICT—EUSEBE ROUSSY,
EMILE BARTHE.

SHÉRIF
JAMES P. FRIBERT.

PRINCIPES DE M. DECLOUET.

Nos adversaires n'ont pas osé nous dénoncer dans leurs articles ou contre le général Declouet. Ce serait trop exposer notre cause. Ils n'ont pas dans sa carrière législative, qu'ils ont épluchée ses écrits, toutes ses discussions, leurs commentaires mi-sérieux, toutes leurs interprétations équivoques, tout enfin, ses déclarations sérieuses, sont là pour soutenir les leurs.

Ils n'ont pas osé nous dénoncer ses principes, pour un motif bien simple, c'est qu'ils sont les nôtres, ceux des Whigs connus pour les défendre. Ils n'ont pas osé parler sur ces points de M. Declouet, de son patriotisme, de son talent, de son caractère, de son dévouement à la cause de la liberté, de la Constitution et des Lois.

Quoi donc, ne nous pas nous dire que M. Declouet est partisan de l'esclavage, exclusif ou non. Il ne l'a jamais dit, au contraire il y a quelques années CONTRE une résolution tendant à faire abroger par le Congrès la loi sur les banqueroutes. Il nous est également, et à tout un chacun, que pour notre cause, comme pour celle de tous les vrais républicains, il est un ennemi redoutable, une calamité publique, c'est l'agitation. Le seul état où nous consentirions qu'elle fut permise pour le moment, c'est celui d'une guerre ouverte contre une invasion flagrante, contre une attaque à main armée, contre une révolte ouverte. Hors de là, elle est un crime, un attentat contre la société, contre la liberté, contre la Constitution et les lois.

Quoi encore ne nous pas nous dire que M. Declouet est partisan de la non exclusion du vote. Il a, pendant qu'